



Abaissement de la pression certificative : une étape positive pour le SNUEP-FSU

SIGNEZ L'APPEL DU COLLECTIF POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC



Signez la pétition sur
notre site snuep.fr

Le 30 juin, le CSE a étudié deux projets d'arrêtés qui permettent de supprimer les CCF en seconde professionnelle liés au diplôme intermédiaire : l'un modifie les définitions des épreuves de Mathématiques et sciences physiques et Chimiques et Prévention santé environnement aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle ; l'autre modifie les arrêtés définissant certaines spécialités du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles. Ces propositions font suite aux annonces de la ministre sur les mesures prises pour améliorer l'accueil des élèves des lycées professionnels en 2^{nde}.

Ainsi, ces modifications permettront de d'abaisser globalement la pression certificative pour les lycéen-nes professionnels, de centrer l'action de l'enseignant-e sur la formation des élèves à l'entrée de la voie, et d'alléger « l'usine à gaz » qu'a engendré la généralisation des CCF à quasiment toutes les disciplines.

Pour le SNUEP-FSU, ces modifications se traduiront effectivement par un allègement concret pour les disciplines générales (maths-sciences et PSE) puisque qu'elles suppriment

l'évaluation passée en 2^{nde}. Pour les enseignements professionnels évalués pour le diplôme intermédiaire, le ministère propose de reporter les évaluations de 2^{nde} en 1^{ère}. Sur ce point, le SNUEP-FSU restera vigilant afin que ce report n'alourdisse pas démesurément le dispositif de certification de l'année de première.

Le SNUEP-FSU considère que le ministère aurait pu aller plus loin encore en modifiant en profondeur les modalités de certifications du diplôme intermédiaire. Le retour aux épreuves ponctuelles terminales en fin de 1^{ère} pour toutes les disciplines est incontournable pour redonner du temps aux savoirs généraux et professionnels, pour redonner du sens à l'acte pédagogique d'évaluation et pour améliorer les conditions de travail des personnels.

Cependant, pour le SNUEP-FSU, ces modifications vont dans le bon sens et constituent une étape positive dans la redéfinition des modalités de certification des diplômes professionnels. Le SNUEP, avec la FSU, a donc donné un avis positif sur ces textes.

Communiqué SNUEP-FSU
30 juin 2016

Sommaire

P. 1 : Abaissement de la pression certificative
P. 2-5 : Nouveau régime indemnitaire SEGPA/EREA ; CP Oral de rattrapage ; Bureau national : texte action
P. 5 : CP FSU dégradations locaux CFDT

P. 6 : CP FSU Prolongation GIPA ; CP dégradations locaux CGT ; courrier intersyndical : demande d'enquête parlementaire
P. 7 : CP FSU attentat en Turquie ; CP intersyndicaux Fonction publique

P. 8-9 : CP intersyndicaux Loi travail ; résultats votation citoyenne loi Travail

NOUVEAU RÉGIME INDEMNITAIRE EN SEGPA ET EREA : LE COMPTE N'Y EST PAS !

Lors du GT5 du 16 juin, le ministère a présenté le nouveau dispositif indemnitaire qui devrait être mis en place dans les SEGPA, EREA et ULIS. Le SNUEP-FSU accueille favorablement la transformation du paiement des heures de synthèse et de coordination en une indemnité (IACS) versée à tous les

ORAL DE RATTRAPAGE : LE SNUEP-FSU CONTINUE DE DEMANDER UNE REMISE À PLAT DE L'ÉPREUVE !

En 2009, en même temps que le ministère mettait en œuvre la réforme du baccalauréat 3 ans, il inventait un nouveau dispositif pour pallier la baisse prévisible des résultats : l'épreuve d'oral de contrôle.

Le SNUEP-FSU n'a cessé de dénoncer les modalités d'organisation et d'évaluation de cet oral, qui n'a d'épreuve que le nom. Les candidat-es ayant obtenu entre 8 et 10/20 aux épreuves du 1^{er} groupe sont soumis à une épreuve de deux interrogations orales de 15 minutes dont le coefficient est

BUREAU NATIONAL DU 1^{ER} JUILLET 2016

EXTRAITS DU TEXTE ACTION

LOI TRAVAIL : CONTINUER POUR LE RETRAIT

Depuis maintenant plusieurs mois, le front syndical constitué par CGT, FO, FSU, Solidaires, Unef, FIDL et UNL tient bon. La revendication est intacte : retrait du projet de loi Travail. Après la réussite des dernières manifestations du 14, 23 et 28 juin, le gouvernement doit maintenant entendre les salarié-es qui sont très majoritairement opposé-es au projet de loi travail, particulièrement sur : l'inversion de la hiérarchie des normes, les accords de

enseignant-es affecté-es dans ces structures et dispositifs. Il demande que l'ensemble de ces enseignant-es puissent percevoir l'indemnité fonctionnelle (IFP) liée à l'obtention du 2CA-SH et pour cela souhaite que le ministère mette en place une période transitoire pour permettre à l'ensemble des enseignant-es d'être formé-es en vue de l'obtention de ce certificat. Quant au montant de l'indemnité IACS, le compte n'y est pas. La proposition faite n'est pas satisfaisante car elle provoquerait une baisse sensible

équivalent aux épreuves du 1^{er} groupe. Cette épreuve accorde donc une importance démesurée à ces oraux qui demeurent en plus mal définis. Les modalités d'évaluation ne permettent pas non plus d'assurer l'égalité de traitement entre les candidat-es. Le seul objectif poursuivi par le ministère est bien d'augmenter artificiellement le taux de réussite au baccalauréat professionnel. L'épreuve orale de contrôle, telle qu'elle est définie et évaluée actuellement, participe à la dévalorisation du baccalauréat professionnel. Le baccalauréat professionnel doit s'appuyer sur des contenus d'enseignement ambitieux pour permettre une insertion professionnelle réussie et des poursuites d'études. Cela passe aussi par

développement et de maintien de l'emploi, les conditions de licenciement, le référendum d'entreprise, la médecine du travail.

Jusqu'au-boutisme anti-démocratique

Alors que plus des deux tiers des français rejettent le projet de loi Travail ; alors que les syndicats représentant la majorité des salarié-es montrent depuis des mois la plus grande détermination sur le fond tout en demandant à discuter avec le gouvernement, notamment de droits nouveaux ; alors que la représentation nationale, y compris des députés de la « majorité », rejette ce projet de loi, le gouvernement en est réduit à user des vieilles ficelles arbitraires propres à la 5^{ème}

du pouvoir d'achat pour la majorité des PLP travaillant en SEGPA pour des charges de travail identiques. Le SNUEP-FSU demande que cette indemnité corresponde à l'équivalent de 2 heures par semaine nécessaires à la coordination et synthèse permettant de suivre et d'accompagner la réussite de ces élèves les plus en difficulté.

Communiqué SNUEP-FSU
28 juin 2016

une remise à plat de l'ensemble des modalités de certification des diplômes de la voie professionnelle.

Le SNUEP-FSU est favorable au principe d'une épreuve de rattrapage qui évalue des savoirs et qui laisse le choix des matières aux candidat-es en fonction des résultats du 1^{er} groupe, à l'instar de ce qui se pratique pour les baccalauréats généraux et technologiques.

Pour ces raisons, le SNUEP-FSU dépose un préavis de grève nationale les 6, 7 et 8 juillet 2016, pour couvrir les collègues convoqués à cette épreuve.

Communiqué SNUEP-FSU
20 juin 2016

République en usant du 49.3.

Dérives sécuritaires

[...]

M. Valls et son gouvernement doivent enfin comprendre qu'ils sont minoritaires et qu'en démocratie, ils ne peuvent pas imposer par la force un projet de loi rejeté par près de 70 % des Français-es.

Son projet – fait sans précédent depuis plusieurs décennies – d'interdire une manifestation organisée à Paris par les syndicats, ainsi que l'encerclement policier de la Bourse du Travail mardi 28 juin, constituent une attaque grave contre les libertés publiques et une dérive dangereuse pour la démocratie.

>>>

>>>

Le SNUEP-FSU dénonce également la répression qui s'abat sur le mouvement social pour tenter de le combattre et la dérive sécuritaire du gouvernement qui ne fait qu'accroître les tensions et en vient à menacer des droits fondamentaux (droits syndicaux, droit de manifester, droit d'expression...).

Le SNUEP-FSU rappelle que le droit de grève comme celui de manifester est le socle fondamental de tout système démocratique. Le SNUEP-FSU continue de demander la fin de l'état d'urgence.

Cette loi a aussi des répercussions sur la formation professionnelle des jeunes. Elle porte en elle l'idée que les qualifications seraient un frein pour leur l'embauche et propose des dispositifs dangereux pour les diplômés. Ainsi, la diminution des années d'expérience pour être éligible à la VAE va amplifier le brouillage entre formation initiale et formation continue et l'expérimentation sur les contrats de professionnalisation qui peuvent être signés pour acquérir quelques compétences en dehors de toute qualification, ou la validation de blocs de compétence en formation continue ouvre la voie au démantèlement des diplômes de l'Éducation nationale.

Le SNUEP-FSU appelle à la grève et aux manifestations le mardi 5 juillet pour le retrait de la loi Travail. Il appelle et soutient toutes les mobilisations qui seront engagées au cours de l'été. Le SNUEP-FSU continuera de mobiliser les personnels dès la rentrée si le gouvernement ne fait pas marche arrière.

FONCTION PUBLIQUE : SE MOBILISER POUR UN VÉRITABLE PLAN DE RATTRAPAGE

[...] La défense du statut est donc plus que jamais à l'ordre du jour.

Après six années de gel, la hausse du point d'indice de la Fonction publique qui interviendra en juillet et en février 2017 est très nettement insuffisante car elle n'est pas à la hauteur des pertes de pouvoir d'achat subies depuis 2010, de l'ordre de

8 %. Pour le SNUEP-FSU, il faut que le gouvernement mette maintenant en place un véritable plan de rattrapage.

[...]

Dès la rentrée scolaire, le SNUEP-FSU appelle les personnels à se mobiliser pour les salaires, les conditions de travail, les postes nécessaires pour le fonctionnement de services publics de qualité.

Mettre fin à la précarité

Dans le cadre du prolongement du dispositif des recrutements réservés Sauvadet, le SNUEP et la FSU interviendront pour obtenir le plus grand nombre de titularisations et feront en sorte que tou-tes les contractuel-les qui remplissent les conditions d'inscription soient informé-es et encouragé-es à s'inscrire. Le SNUEP-FSU exige le réemploi à la rentrée de tou-tes les non-titulaires déjà recruté-es.

PPCR

[...]

Le SNUEP-FSU dénonce et combat tout dispositif d'avancement ou de rémunération basé sur la notion subjective de mérite.

Le SNUEP-FSU refuse toute nouvelle compétence donnée aux chefs d'établissement dans le domaine de l'évaluation des enseignant-es. Le SNUEP-FSU demande l'abandon des techniques de management venant tout droit du secteur marchand et privé (entretien professionnel, contrat d'objectif, versement de primes...)

[...]

Le SNUEP-FSU rappelle sa revendication d'un déroulement de carrière au rythme commun le plus favorable, sans barrage de grade. Les modalités d'accès proposées doivent donc être revues au profit d'un accès réellement ouvert à tou-tes. Il revendique que soit inscrite dans le statut une clause de sauvegarde permettant la promotion automatique à la hors classe des personnels ayant atteint le 11^e échelon depuis plus de 3 ans.

Le SNUEP-FSU continuera à participer aux différents GT avec le ministère sur la base de ses mandats.

Le SNUEP-FSU continuera à mobiliser les enseignant-es pour construire un rapport de force nécessaire pour imposer une revalorisation ambitieuse des carrières et des salaires des PLP et CPE.

En parallèle, le ministère va ouvrir une réflexion sur l'évaluation des personnels dans l'objectif d'en « faire un véritable outil de politique de ressources humaines réorienté vers l'accompagnement et la formation. ». L'évaluation doit être déconnectée entièrement de l'évolution de carrière, afin d'être recentrée sur l'acte pédagogique, elle doit permettre l'accompagnement et le développement de la formation continue des enseignant-es.

Le SNUEP-FSU s'opposera à toute transformation qui conduirait à fournir aux chefs d'établissement des outils supplémentaires de management. Il rappelle sa revendication d'une double évaluation pour tous les personnels d'enseignement et d'éducation portant principalement sur le cœur du métier.

Nouvelle indemnité SEGPA : le compte n'y est pas !

[...]

Le SNUEP-FSU n'acceptera pas que les PLP subissent une diminution de leurs revenus à travail égal, il demande au ministère de revoir sa copie.

POUR DES MOYENS ET DES MESURES AMBITIEUSES POUR L'EPP

L'enseignement professionnel public sous statut scolaire a subi cette année de nombreuses attaques de la part des organisations patronales, du gouvernement, des régions, comme de certains parlementaires. [...]

Le SNUEP-FSU dénonce l'ensemble des propositions et mesures qui n'ont d'autre but que de placer l'enseignement professionnel sous statut scolaire sous la responsabilité des entreprises, diminuer les heures d'enseignement général indispensables à la formation >>>

>>>

et à l'émancipation de tou-tes les élèves, casser les diplômes de la voie professionnelle et couper le lien formation – qualification - rémunération.

L'enseignement professionnel public est une voie de réussite pour de nombreux jeunes et d'intégration sociale pour les plus fragiles. Pour le SNUEP-FSU, il doit donc être doté de moyens et de mesures concrètes et ambitieuses à la hauteur des enjeux qu'il représente.

Le SNUEP-FSU, investi dans l'intersyndicale pour la promotion de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire, a initié un **Appel collectif pour l'avenir des lycées professionnels** avec des chercheurs/euses et appelle l'ensemble de ses adhérent-es à le signer et le diffuser massivement.

<https://www.change.org/p/najat-vallaud-belkacem-appel-collectif-pour-l-avenir-des-lycées-professionnels>

Le SNUEP-FSU poursuivra ce travail intersyndical et continuera à mobiliser la profession pour obtenir des mesures qui amélioreront concrètement les conditions d'études des élèves et de travail des collègues.

Le SNUEP-FSU continue de dénoncer la réforme du bac pro 3 ans et l'ensemble des dispositifs qui l'accompagnent. Lors d'une audition à l'assemblée nationale, la ministre elle-même a fait le constat que cette réforme a laissé aux enseignant-es "une charge de travail surhumaine". Cependant, elle ne la remet aucunement en cause et ne propose aucune mesure concrète pour améliorer les conditions de travail des personnels.

Le SNUEP-FSU soutient la mobilisation initiée par le SNES le 8 septembre sur le collège, les conditions de travail et d'accueil des élèves.

[...]

Face à la pénurie de PLP : agir !

Malgré les nombreuses sollicitations du SNUEP-FSU, les PLP n'ont bénéficié d'aucune mesure, d'aucun groupe de travail spécifique pour permettre un véritable bilan sur le recrutement et la

formation des futur-es PLP. Pourtant la pénurie d'enseignant-es dans certaines disciplines est toujours alarmante. Le SNUEP-FSU exige un plan de recrutement urgent avec la mise en place de parcours adaptés et des formations disciplinaires et professionnelles sur l'ensemble du territoire. Le SNUEP FSU participera aux États généraux sur la FDE organisés par la FSU à l'automne.

[...] Offre de formation cohérente au niveau national ?

Le SNUEP-FSU dénonce depuis longtemps la mainmise des régions sur les cartes des formations uniquement motivées par un adéquationnisme formation/emploi et une visée à court terme. Pour le SNUEP-FSU, les politiques éducatives concernant les ouvertures de sections professionnelles doivent prendre en compte des dimensions plus larges qui associent des objectifs en termes de perspectives d'emplois à venir, d'élévation du niveau de qualifications pour tou-tes et de lutte contre le décrochage scolaire. En ce sens il est indispensable que l'État et les rectorats retrouvent leur rôle de copilotes avec les régions et réinvestissent clairement les cartes de formation.

[...] L'annonce de la création de 500 formations ouvertes à la rentrée 2017 est à mettre au crédit de l'action du SNUEP-FSU. Ces ouvertures du CAP au BTS doivent permettre aux recteurs/rectrices de reprendre la main sur la carte des formations en proposant des formations « dans les secteurs identifiés comme porteurs pour les jeunes », [...]. Ce sont 1000 postes qui sont budgétisés pour la rentrée 2017 pour mettre en place ces formations auxquels il faudra ajouter les postes pour assurer la mise en œuvre de l'ensemble des cycles de formation créés en 2 ans (CAP, BTS) ou en 3 ans (bac pro).

Le SNUEP-FSU restera vigilant pour que ces formations soient toutes mises en œuvre dès la rentrée 2017 et qu'elles puissent bénéficier à la formation professionnelle sous statut scolaire des jeunes essentiellement sur les

formations à niveau V et IV. Le SNUEP-FSU n'acceptera pas que ces nouveaux moyens aillent à l'apprentissage ou à l'apprentissage dit « public » qui se développe dans nos établissements.

Amélioration de l'accompagnement des jeunes en première année de lycée professionnel

Un groupe de travail avec l'ensemble de OS s'est mis en place pour envisager des dispositifs permettant d'améliorer les conditions d'entrée des jeunes en 2nde professionnelle et en 1^{er}e CAP. Il a abouti à une circulaire de rentrée spécifique LP où 6 mesures ont été arbitrées par le ministère. Certaines de ces mesures ne constituent en rien des nouveautés au sens où elles se pratiquaient déjà dans de nombreux établissements (lien collège/LP, mini-stages, portes ouvertes, semaine d'accueil et d'intégration ...). D'autres mesures comme celle concernant une réorientation possible à l'automne risquent d'être contre-productive car aucune augmentation des capacités d'accueil n'est prévue. De surcroît certaines de ces mesures risquent d'aboutir à de nouvelles injonctions de la part des chef-fes d'établissement qui alourdiraient la charge de travail des personnels dans un contexte pourtant déjà dégradé.

Le SNUEP-FSU est intervenu en ce sens au ministère, un 4-pages ainsi qu'une « foire aux questions » doivent être envoyés rapidement aux recteurs/trices et aux équipes de direction et sera envoyé à l'ensemble des enseignant-es dans les jours prochains. **Le SNUEP-FSU restera très vigilant pour que ces mesures n'alourdissent pas la charge de travail des personnels.**

La suppression des CCF en 2nde va dans le bon sens et participe des actions déterminées du SNUEP-FSU. Il continuera son action pour faire baisser la pression certificative en CAP, BEP et bac pro. Pour le SNUEP-FSU, il est inconcevable de demander aux PLP d'effectuer, pour les élèves qui ne l'auraient pas validé, la validation du nouveau socle de connaissances et de compétences à la rentrée prochaine. >>>

>>>

Le SNUEP-FSU demande au préalable que les PLP aient une formation spécifique et que la Dgesco développe des outils adaptés et cohérents avec les programmes de CAP et de bac pro permettant d'effectuer cette validation. **S'il leur était demandé de poursuivre la validation du socle de connaissances et de compétences à la rentrée, le SNUEP-FSU appelle l'ensemble des collègues à valider l'ensemble des items du livret.**

Construction de nouveaux référentiels d'activités professionnelles : danger !

Le SNUEP-FSU dénonce les modifications des RAP qui sont actuellement à l'œuvre dans les diplômes de l'enseignement professionnel notamment en GA, MELEC et PLP (Pilote de lignes de production) et bientôt en commerce vente et ARCU et qui risquent de s'appliquer à l'ensemble des filières. Ces modifications participent toutes d'une même logique : vider les disciplines des savoirs généraux et professionnels, évaluer les compétences comportementales, introduire des portfolios ou passeports de compétences avec le risque de modularisation et de « saucissonnage » des diplômes...

Ces nouveaux RAP modifient considérablement le travail enseignant : il génère une perte du sens du métier pour les personnels et dégradent fortement leurs conditions de travail. Dans un contexte où 80 % des élèves de la VP demandent à poursuivre leurs études, ces nouvelles formations entravent leur réussite.

LA FSU CONDAMNE FERMEMENT L'ATTAQUE ET LES DÉGRADATIONS COMMISES CONTRE LE SIÈGE DE LA CFTD

Attaquer, dégrader le siège d'une organisation syndicale au prétexte de désaccords avec les positions, l'opinion et les appréciations de celle-ci est inacceptable. La démocratie se fonde sur le dialogue, le débat et la confrontation d'idées, et nécessite

Blocs de compétences et diplôme intermédiaire

Le SNUEP-FSU dénonce la volonté du gouvernement et du ministère d'instaurer la possibilité de validation de blocs de compétences dans la formation initiale. Ce dispositif qui modularise les diplômes de la voie professionnelle présente un risque important de créer un niveau infra V qui va à l'encontre des objectifs affichés d'élévation de niveau de qualification. De surcroît, l'instauration de ces blocs ne présente aucun intérêt en termes de lutte contre le décrochage dans la mesure où de nombreux autres dispositifs sont effectifs (droit au retour en formation, droit au redoublement, conservation des notes pendant 5 ans etc.). Des groupes de travail ont lieu et se poursuivront l'année prochaine à la Dgesco en charge de ce dossier. Le SNUEP-FSU a déjà démontré l'inefficacité et les dangers de ce dispositif à plusieurs reprises.

Les discussions pour la rentrée se porteront donc essentiellement sur le diplôme intermédiaire. Le SNUEP-FSU a redit l'importance de déconnecter le CAP du DI. Certaines pistes vont être envisagées et proposées aux organisations syndicales allant de la suppression du BEP à l'intégration des évaluations du DI dans le baccalauréat. Le SNUEP-FSU a rappelé l'importance de maintenir le BEP comme DI dans le parcours du bac pro en 3 ans, sa suppression irait contre l'objectif de la loi de Refondation de l'école qui rappelle que tous les jeunes doivent sortir de l'école avec a minima un niveau V de qualification.

d'abord la garantie de pouvoir exprimer librement ses positions.

La violence sous toutes ses formes n'a pas sa place dans le processus d'un débat démocratique que nous appelons de nos vœux. Quels que soient les points de vue des uns et des autres, chaque organisation représente des salariés et cela appelle le respect.

Ce climat de violence est stérile et dangereux. Il détourne l'attention de ce qui est au cœur des préoccupations, la

Épreuve de contrôle

Le SNUEP-FSU continue de s'opposer à l'épreuve de contrôle telle que définie actuellement. Il demande une remise à plat de cette épreuve à l'instar des épreuves de rattrapage des bacs généraux et technologiques : choix de la discipline par les élèves ; application des coefficients. Le SNUEP-FSU a déposé un préavis de grève couvrant la période des épreuves du 2nd groupe.

DROITS ET LIBERTES

Le SNUEP-FSU se félicite des modifications portées dans le logiciel SIECLE (Système d'information pour les élèves en collèges et lycée et pour les établissements) à la rentrée 2016. Il permettra d'enregistrer les mentions : mère/père/tuteur (si distinction individuelle) et responsables légaux dans les autres cas. Ceci pour se mettre en conformité avec la loi qui permet les mariages aux personnes de même sexe. C'est une avancée que la FSU et ses syndicats ont portée.

L'homophobie tue ! Après la tuerie homophobe d'Orlando où 49 personnes ont été assassinées parce qu'elles étaient homosexuelles, il est urgent de continuer à se mobiliser pour les droits LGBT. **Le SNUEP-FSU appelle ses militant-es, adhérent-es et sympathisant-es à participer aux différentes marches des fiertés le samedi 2 juillet.**

Extraits du texte action
BN 1er juillet 2016

loi travail rejetée par une majorité des français et des organisations syndicales. Il est plus que temps de retrouver un climat apaisé et de reprendre les discussions.

Le gouvernement a la responsabilité de remettre le dialogue social au cœur de la vie démocratique de notre pays.

Communiqué FSU
24 juin 2016

GIPA 2016 DÉCRET DE PROLONGATION PUBLIÉ !

La GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat) vient enfin d'être prolongée en 2016 par le décret 2016-845 (JORF du 28 juin 2016) et l'arrêté du 27 juin 2016. La FSU met à disposition de tous les agents un calculateur pour les aider à vérifier leurs droits.

La « garantie individuelle de pouvoir d'achat » est automatiquement versée à ceux des agents de la Fonction publique, titulaires et non titulaires

employés de manière continue sur la période de référence, dont le pouvoir d'achat du traitement a régressé entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2015.

Appréciable pour ceux à qui elle est versée, elle n'est cependant fondée que par la politique gouvernement de baisse du pouvoir d'achat du point d'indice des traitements. Elle ne résout pas le problème des agents en début et milieu de carrière qui voient leur situation se dégrader par rapport à celle de leurs aînés.

La revalorisation du point d'indice (+0,6 % au 1^{er} juillet 2016 et +0,6 % au 1^{er} février 2017) comme les mesures du protocole PPCR apportent une première réponse due à une intervention syndicale résolue, mais si la FSU a considéré qu'elles devaient s'appliquer, elle a indiqué son insatisfaction quand au calendrier et à l'insuffisance des mesures actées.

Communiqué FSU
29 juin 2016

LA FSU CONDAMNE LES DÉGRADATIONS COMMISES CETTE NUIT CONTRE LES LOCAUX DE LA CGT ET LUI APORTE SON SOUTIEN

La FSU condamne les dégradations commises cette nuit contre les locaux de la CGT et lui apporte son soutien.

Hier la CFDT, aujourd'hui la CGT, ces violences doivent cesser.

Attaquer une organisation syndicale, c'est s'en prendre au mouvement syndical.

Les salariés ont besoin aujourd'hui d'organisations les représentant dans la diversité. C'est la condition de la démocratie sociale.

La FSU redit que chaque organisation représente des salariés et cela appelle le respect.

Il est plus que temps de retrouver un climat apaisé.

Depuis 3 mois, le gouvernement reste sourd aux revendications qui s'expriment sur la loi Travail. Le climat social ne cesse de se dégrader. Face à cela le gouvernement a la responsabilité de remettre le dialogue au cœur de la vie démocratique de notre pays. La FSU lui demande d'agir maintenant en ce sens.

Communiqué FSU
25 juin 2016

Courrier des organisations CGT – FIDL – FSU – LDH – SAF – SOLIDAIRES – UNEF – UNL : demande d'une enquête parlementaire à propos des violences policières dans les manifestations

21 juin 2016

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Mesdames, Messieurs les Parlementaires,
Lundi 6 juin à Genève, plusieurs membres du Comité des Nations Unies ont interpellé les représentants du Gouvernement français lors du 58^{ième} examen final de la France par le Comité des droits économiques et sociaux des Nations unies pour dénoncer la répression syndicale et le climat social délétère en France.
En cette période de fortes mobilisations contre le projet de « loi Travail », déjà 48 enquêtes judiciaires ont été ouvertes par l'IGPN pour « violences » contre des manifestant-es. Le

défenseur des droits s'est saisi d'enquêtes sur des violences commises par les policiers lors des manifestations. Pour rappel aussi, le comité contre la torture de l'ONU a épinglé la France, lors de son rendu des recommandations le 13 mai 2016, sur l'usage excessif voire illégal de la force par la police. Il recommande entre autres des enquêtes indépendantes et transparentes sur ces problématiques.

Nous avons reçu de la part de nos militant-e-s et sympathisant-e-s divers témoignages de comportements disproportionnés et illégitimes perpétrés par des fonctionnaires dépositaires de l'autorité publique.

De nombreux militants racontent comment ils se voient « délogés », « pourchassés » et « visés » par les forces de police sans qu'aucune infraction n'ait été commise, tout en observant que les "casseurs" arrivent à s'insérer dans les cortèges, voire en prendre la tête sans être arrêtés dans leur progression.

ATTENTAT EN TURQUIE

Une nouvelle fois, la Turquie a été victime d'un attentat odieux qui a fait plus de 40 morts et plus de 200 blessés. La FSU exprime sa solidarité avec le peuple Turc touché pour la troisième fois cette année, ainsi qu'envers les ressortissants étrangers qui ont été affectés.

PAR LA VOIX DE LA MINISTRE, LE GOUVERNEMENT FERME AUSSI LA PORTE DU DIALOGUE SOCIAL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Sollicitée par nos 6 organisations syndicales par courrier le 2 juin, la Ministre en charge de la Fonction publique a répondu le 13 juin dernier.

Alors que nos organisations représentant près de deux tiers des voix aux élections professionnelles sollicitaient un rendez-vous sur plusieurs questions très importantes (pouvoir d'achat, RIFSEEP, rapport LAURENT, précarité, Lois de Finances 2017, réformes en cours, carrières...), la Ministre écrit en substance qu'il est urgent.... De nous fermer la porte. On passera vite sur l'argutie juridique laissant entendre que « la règlementation » contraint la Ministre à n'organiser des

COMMUNIQUÉ INTERSYNDICALE DES FÉDÉRATIONS DE FONCTIONNAIRES CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, FAFP ET CFTC

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, FAFP et CFTC de la Fonction publique, se sont réunies le 29 juin 2016 pour faire le point suite à leur demande d'entrevue avec Madame la Ministre de la Fonction publique.

Une nouvelle fois, et même si les auteurs et les commanditaires de cet acte horrible n'ont pas encore été formellement identifiés, ce sont les populations qui font les frais de l'instabilité du Proche et du Moyen-orient, et sont les premières victimes de la barbarie.

La FSU apporte son soutien aux forces démocratiques et progressistes, aux associations citoyennes et aux

rendez-vous qu'en séance plénière avec l'ensemble des organisations syndicales. En effet, aucun texte ne vient confirmer une telle affirmation qui d'ailleurs, bien évidemment, ne correspond pas aux pratiques réelles.

Sur le fond, la Ministre n'aborde que deux points sur les sept que comptait notre saisine du 2 juin.

Sur les salaires, la réponse de la Ministre est pour le moins lapidaire en nous renvoyant à la position du Gouvernement qui « doit tenir compte des équilibres à préserver quant à l'évolution des rémunérations de la Fonction publique... ». Sur le rapport LAURENT, elle nous renvoie sans autre précision au Conseil Commun du 27 juin. Quant aux cinq autres dossiers, c'est le silence complet.

S'agissant de la conclusion, « J'organiserai une réunion avec l'ensemble des

Elles font le constat que l'ensemble des points soulevés auprès de la Ministre n'a à ce jour pas trouvé de réponses.

Au-delà de la rencontre proposée par la ministre le 20 juillet à l'ensemble des représentants du Conseil Commun de la Fonction Publique, les organisations syndicales signataires de ce communiqué, réaffirment leur demande d'une rencontre avec la ministre sur les revendications portées dans leur courrier

syndicats de ces pays qui œuvrent, dans des conditions très difficiles, pour faire respecter les droits et des libertés des peuples. La France et l'Europe doivent tout mettre en œuvre pour appuyer les initiatives et agir au plan international pour trouver des issues pacifiques aux conflits en cours dans ces régions.

Communiqué FSU
29 juin 2016

organisations syndicales, selon un ordre du jour qui vous sera communiqué et qui nous permettra de discuter des différents points d'actualité », elle consacre la vision tout à fait particulière que ce gouvernement a du dialogue social. C'est donc quand je veux, avec qui je décide et sur les seuls points que je choisis.

Cela confirme malheureusement que, en phase avec les pratiques actuelles, en refusant un rendez-vous portant sur les légitimes revendications des agents, la Ministre préfère la confrontation à la concertation.

Tout en déplorant de telles pratiques, nos organisations syndicales sauront prendre toutes leurs responsabilités.

Communiqué intersyndical des fédérations de fonctionnaire
22 juin. 2016

du 2 juin, notamment sur les salaires, l'emploi, les moyens budgétaires, le temps de travail et les déroulements de carrière.

Vu la portée et l'importance de ces dossiers pour les agents, nos organisations décident de se revoir le 12 septembre pour discuter des suites à donner.

30 juin 2016

Réponse intersyndicale au ministre de l'intérieur

20 juin 2016

Monsieur le Ministre,

Nous venons de prendre connaissance de votre courrier daté du 20 juin nous demandant de renoncer à la tenue de la manifestation prévue ce jeudi 23 juin.

Cette manifestation déclarée à la Préfecture de police par courrier daté du 16 juin devait se tenir de la place de la Bastille à la place de la Nation.

Vous nous avez proposé d'étudier l'alternative consistant à renoncer à ce parcours au profit d'un rassemblement statique.

Or, ceci est une remise en cause d'un droit fondamental, la liberté de manifester puisque votre proposition ne constitue par une réelle alternative. En effet, nul doute qu'un tel rassemblement serait beaucoup plus dangereux pour la sécurité de nos militants.

En effet, lors des dernières manifestations, il ne vous aura pas échappé que c'est dans les lieux d'arrivée des manifestations que les tensions ont été les plus vives. Les « casseurs » n'étant pas stoppés dans leur progression, ils se retrouvent face aux forces de l'ordre et à notre service d'ordre au point d'arrivée. Nous avons tous pu constater que les échauffourées les plus graves ont eu lieu à ce moment-là.

Nous réfutons d'ailleurs l'affirmation contenue dans votre courrier selon laquelle certains militants syndicaux auraient délibérément agressé des forces de l'ordre.

Ce semblant d'alternative n'est pas acceptable. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de nous faire une nouvelle proposition de manifestation garantissant la sécurité de tous.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

CGT FO FSU SOLIDAIRES UNEF UNL FIDL

LOI TRAVAIL : LES ORGANISATIONS OBTIENNENT LE RESPECT DU DROIT DE MANIFESTER

Le Gouvernement avait franchi un nouveau cap dans sa volonté de bâillonner le mouvement social, en interdisant la manifestation parisienne du 23 juin.

Cette décision représentait une remise en cause grave d'une liberté fondamentale garantie par la constitution : le droit de manifester.

Les organisations ont toujours affirmé leur volonté de manifester pacifiquement.

Après des discussions serrées avec le Ministre de l'Intérieur, les organisations syndicales et de jeunesse ont obtenu le droit de manifester à Paris le 23 juin, sur un parcours proposé par le Ministre de

l'Intérieur, ainsi que l'autorisation de manifester le 28 juin, selon des modalités à discuter avec la Préfecture.

Les organisations syndicales et de jeunesse ne se laisseront pas détourner du cœur du problème qu'est le projet de loi travail.

Un projet de loi largement rejeté par une majorité de français, sondage après sondage, mobilisation après mobilisation. Un projet de loi visant le dumping social, rejeté par la majorité des organisations représentatives du pays et imposé aux forceps aux parlementaires par le 49/3 et la menace de l'utiliser de nouveau.

Les organisations syndicales et de jeunesse appellent les salarié-es, les jeunes, les privé-es d'emploi et les retraité-es à participer à la votation.

Les organisations syndicales et de

jeunesse affirment, depuis le début, leur disponibilité pour faire des propositions concrètes, porteuses de progrès social et de nouveaux droits.

Le Président Hollande n'a toujours pas répondu à notre lettre commune adressée le 20 mai dernier.

Le Président Hollande n'a d'autre issue, pour sortir de cette impasse, que de réunir les organisations syndicales et de jeunesse très rapidement.

Les organisations syndicales et de jeunesse appellent les salarié-es, jeunes, privé-es d'emploi et les retraité-es à participer massivement aux manifestations des 23 et 28 juin.

Communiqué intersyndical

23 juin 2016

LE SOUFFLE NE NOUS MANQUE PAS !

La journée du 28 juin a été comme toutes les autres journées de mobilisation depuis 4 mois, réclamant le retrait du projet de loi et l'obtention de nouveaux droits, un succès des salarié-es, jeunes, privé-es d'emplois et retraité-es, succès et détermination qui ne s'essouffent pas ! Ceci malgré certaines conditions de

manifestation qui n'ont pas permis à toutes et à tous d'y participer.

Les premiers résultats de la votation citoyenne, lancée par les organisations syndicales depuis un mois, ont été remis à l'Élysée au conseiller social du Président de la République le 28 juin au matin ainsi que dans les préfectures pour les votations départementales. Plus de 700 000 votants, 15 796 bureaux de votes principalement dans les entreprises,

92 % des votants pour le retrait du projet de loi travail, viennent renforcer l'ensemble des rassemblements, actions et manifestations unitaires.

De même, l'opinion publique dans les derniers sondages soutient toujours la mobilisation contre ce projet de loi, 70 % disent même qu'ils sont contre l'utilisation du 49.3 pour le faire adopter.

Ce projet est minoritaire à tout point de vue. >>>

>>>

Le Premier ministre a organisé des rencontres bilatérales le 29 juin. Les organisations signataires déplorent qu'il ait exclu de ces rendez-vous certaines organisations syndicales et de jeunesse, notamment celles engagées dans la lutte contre le projet de loi travail.

Pour autant, le gouvernement reste sourd aux propositions, particulièrement destinées à établir de nouveaux droits et à lutter contre le dumping social. Les amendements au projet de loi avancés

par le gouvernement ne sont pas de nature à modifier profondément ce texte, même si certaines modifications sont à mettre au crédit des mobilisations.

Par ailleurs, ce projet de loi contrevient aux conventions internationales de l'OIT et vient d'être sanctionné par le Comité des droits économiques et sociaux et culturels de l'ONU au regard des effets sur la protection sociale des salariés et la précarité qu'il engendre.

Compte tenu de cette situation, les organisations signataires appellent à

poursuivre la mobilisation contre ce projet de loi, sur des formes à déterminer localement, durant le débat parlementaire, notamment le 5 juillet.

Les organisations syndicales et de jeunesse conviennent de se retrouver le 8 juillet afin de discuter des suites à donner après le débat parlementaire.

COMMUNIQUE

CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL,

FIDL

30 juin 2016

VOTATION CITOYENNE SUR LE PROJET DE LOI TRAVAIL

Nombre de bureaux de votes : **15 796**

Nombre de votants : **704 129**

Résultats des votes exprimés :

- « Pour » le retrait du projet de loi Travail **647 798**
- « Contre » le retrait du projet de loi Travail **56 329**

Recensement effectué et remis par l'intersyndicale au Conseiller social de l'Elysée, le 28 juin 2016.

CGT

FO

FSU

Solidaires

UNEF

UNL

FIDL